

DISPOSITIF PARTENAIRES CLUBS

Saison 2026/2027

DE 5 À 18 ANS

Demande d'aide à la licence sportive

Dans le cadre du développement du sport pour tous en club et de la politique sport santé bien-être portée par la Ville d'Angers, une aide financière est accordée par la collectivité aux jeunes Angevins qui souhaitent adhérer à une association sportive locale. Cette aide s'élève à 2/3 des frais d'adhésion, après toutes les aides à la licence déduites et est plafonnée à 100€.

DÉPÔT
du dossier complété
auprès du club avant
le 13 janvier 2027

Mon enfant ☐ Fille ☐ Garçon

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Représentant / responsable légal ☐ Madame ☐ Monsieur

Lien de parenté avec l'enfant : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Quartier de domiciliation (à des fins statistiques) :

Quotient familial :

Informations allocataires

Régime : ☐ CAF ☐ MSA ☐ CCAS N° allocataire ou immatriculation MSA :

La CAF 49 met à disposition un service internet qui nous permet de consulter vos données allocataires depuis votre dossier d'allocations familiales. Vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous en informant par courrier adressé à la Direction des Sports et Loisirs.

Date d'inscription : / /

Signature du bénéficiaire (le jeune) ou
du représentant légal (si l'enfant est mineur) :

CADRE RÉSERVÉ AU CLUB

Descriptif des frais d'adhésion

Licence fédérale : €

Tarif du club (hors équipements) : + €

Total de l'adhésion : = €

Les aides* – cochez la/les case(s) utile(s)

☐ Pass'Sport : €
(en fonction de l'évolution du dispositif)

☐ Autres dispositifs (ex : Secours populaire) - €

☐ Partenaires Clubs : €
(aide maximum de 100€)

Reste à charge de la famille : €

* Merci de ne pas arrondir les montants

CADRE RÉSERVÉ À LA DIRECTION DES SPORTS

☐ Dossier accepté

☐ Dossier refusé :

Motif

.....

.....

☐ Dossier incomplet :

À fournir

.....

.....

.....

Le club sportif

Nom de l'association / club :

Adresse :

Nom du président :

Nom du référent Partenaires Clubs :

Mail :

Téléphone :

Fait à Angers, le / /

Signature :

« J'ai vérifié que le jeune satisfait aux conditions d'attribution du dispositif Partenaires Clubs et je fournis les justificatifs demandés. Le club sollicite à cet effet auprès de la collectivité une aide financière à hauteur de 2/3 des frais d'adhésion, une fois les aides à la licence déduites. Cette participation est plafonnée à 100€.»

DISPOSITIF PARTENAIRES CLUBS

Saison 2026/2027

DE 5 À 18 ANS



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les conditions d'attribution

→ Pour les familles

- Avoir entre 5 et 18 ans ou être né(e) entre le 1^{er} février 2008 et le 31 janvier 2022
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 706€
- Être domicilié sur Angers à la date d'inscription
- Une seule inscription par enfant et par saison

→ Pour les clubs

Association agréée Jeunesse et Sports et affiliée à une fédération sportive agréée, je m'engage à accueillir au sein des activités du club, le bénéficiaire désigné ci-contre durant toute la saison dès la validation du contrat.

Les justificatifs à fournir

→ Pour les familles

- La demande d'aide à la licence sportive
- L'attestation de paiement CAF, MSA ou CCAS de la famille datant de moins de 3 mois à la date d'inscription

→ Pour les clubs

- Document de la Fédération française mentionnant le coût de la licence,
- Document récapitulant les tarifs du club pour chacune des catégories entre 5 et 18 ans,
- La photocopie de la licence du jeune avec le numéro de la licence apparent ou un listing officiel.

Où se procurer l'attestation de paiement CAF

- Auprès de votre CAF ou sur votre compte allocataire CAF
- À l'hôtel de ville, bd de la Résistance et de la Déportation
- Dans le relais mairie de votre quartier :
 - **Roseraie/Madeleine/Justices/Saint-Léonard** : Espace Frédéric-Mistral – 4, allée des Baladins
 - **Hauts-de-Saint-Aubin** : 1, rue du Général Lizé
 - **Monplaisir** : 2 bis, boulevard Gustave-Allonneau
 - **Belle-Beille** : Place Beaussier – 41, rue de la Lande

Où se procurer la liste des associations et clubs sportifs angevins

- Auprès de la direction des Sports et Loisirs : sport@ville.angers.fr
- Dans le relais mairie de votre quartier

INFOS

Direction des Sports et Loisirs
02 41 05 45 17
sport@ville.angers.fr

